

Membres en exercice : 29

Membres présents : 27

Membres votants : 29

Le 26 septembre 2023 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 20 septembre 2023. Publication de la convocation le : 21 septembre 2023

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Agnès CALLOU, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER

Etaient absents :

Mme Martine SCUILLER a donné procuration à Mme Corinne BRIANT

M. Pierre-Marie BOSSER a donné procuration à M. Eric BOSSER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication : 03 OCT. 2023

Délibération n° 2023-105 : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la falaise des Capucins

Rapporteur : Michel COLLOREC

M. Le Maire expose à l'assemblée :

Historique et contexte :

Des travaux d'aménagement de la falaise des Capucins ont été engagés par la commune d'Audierne en 2019. Ces travaux portaient sur :

- La réalisation d'un enrochement de confortement en pied de talus ;
- Le repositionnement de la cale d'accès à la plage des Capucins comprenant la reprise du revêtement de sol et protection des effets maritimes par enrochement de l'ouvrage ;
- La création d'un cheminement d'accès pédestre en tête d'enrochement et en rive routière permettant l'accès sécurisé des piétons de la Rue Amiral Guépratte au parking de la plage ;
- L'intégration paysagère d'un édicule béton comprenant les sanitaires et douches.

L'enveloppe financière était fixée comme suit :

Dépenses	Montants HT
Travaux d'aménagement	260 000,00 €
Maîtrise d'œuvre et divers	40 000,00 €
Total	300 000,00 €

Ces éléments sont précisés dans la délibération 121-19 du 8 octobre 2019.

Par délibération 122-19 du 8 octobre 2019, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à l'entreprise A3 Paysage pour un montant de 18 100 € HT.

Le projet a connu divers aléas qui ont fortement contraint le planning :

- Période de covid en 2020 et mise à l'arrêt des projets ;
- Manque d'effectifs d'un prestataire sous-traitant du mandataire chargé de la mission de maîtrise d'œuvre ;
- Demande d'étude d'impact de la part de la DDTM (étude très onéreuse) ;
- Réalisation d'une étude au cas par cas par l'entreprise ECR environnement et découverte de « lézards verts » et nécessaire adaptation des périodes d'intervention à la préservation de l'espèce ;

Le dossier a été instruit par les services de l'Etat à l'hiver 2023 (mars 2023) et dispense finalement la collectivité de réaliser une étude d'impact.

Aujourd'hui, la commune a suffisamment de visibilité sur les contraintes et attentes vis-à-vis de ce projet et peut réengager sa mise en œuvre.

Le marché de maîtrise d'œuvre étant arrivé à échéance, il est désormais caduc et la première étape de reprise du projet porte sur l'attribution d'un nouveau marché.

Contraintes du projet :

Le calendrier prévisionnel de ce chantier est établi en rapport avec l'arrêté préfectoral portant décision après examen au cas par cas en application de l'article R. 122-3-1 du code de l'environnement :

- Exécution des travaux de débroussaillage entre juillet et octobre 2024, immédiatement suivie de la réalisation des travaux d'enrochement,
- Mise en œuvre des mesures de prévention de pollution accidentelle du milieu marin en phase travaux.
- Contraintes d'intervention en conditions de marée basse et vives eaux.

La consultation pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre :

Une nouvelle offre a été demandée auprès de l'entreprise A3 paysage le 16 mai 2023 avec un nouveau sous-traitant concernant la partie géotechnique.

Une offre a été proposée par l'entreprise le 23 juin pour un montant total de 24 850,00 € HT, soit 29 820,00 € TTC.

La proposition de l'entreprise A3 paysages intègre également une offre de l'entreprise Fondasol pour un montant de 3 100 € HT, soit 3 720 € TTC. L'intervention porte sur l'actualisation de l'étude géotechnique réalisée en 2018 ainsi que les calculs concernant les dimensionnements de l'enrochement.

Le planning du projet est le suivant :

- Choix du maître d'œuvre : septembre 2023
- Début prévisionnel des travaux : automne 2024,
- Fin des travaux : 6 mois environ après le démarrage des travaux

Les documents relatifs à la consultation sont joints en annexe.

Vu la délibération DE2023-013 prenant acte du Débat d'Orientations Budgétaires

Vu la délibération DE2023-032 portant approbation du Budget primitif 2023 du budget principal

Vu l'avis favorable unanime de la commission culture travaux environnement du 19 septembre 2023,

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Approuver l'offre de l'entreprise A3 paysage pour un montant de 24 850,00 € HT ;
- Autoriser M. Le Maire à signer le marché et ses éventuels avenants ;
- Autoriser M. Le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,

Le maire,
Guryan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

ID : 029-200054724-20230926-DE2023_105-DE